

REGLEMENT DU JEU ET DU TIRAGE AU SORT « TOUS MOBIL'ACTEURS ! »

Article 1 – Organisation

Rennes Métropole organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, intitulé « Tous Mobil'acteurs ». Il se déroulera du 30 septembre au 13 octobre 2023 inclus.

L'adresse de l'organisateur et le nom du jeu sont : Rennes Métropole – Concours « Tous Mobil'acteurs » - Hôtel de Rennes Métropole – 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35 031 Rennes Cedex.

Le tirage au sort de ce jeu aura lieu sous contrôle d'un commissaire de justice, entre la fin du défi - Vendredi 13 octobre 2023 - et le vendredi 20 octobre 2023.

Article 2 – Le principe du jeu « Tous Mobil'acteurs »

Le défi « Tous Mobil'acteurs » a pour objet d'inciter le grand public à utiliser l'ensemble des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun, vélo, marche à pied, trottinette / skate / rollers, autopartage).

Pour cela, le grand public est invité à télécharger l'application MobilActeurs, disponible sous IOS ou Android, à renseigner ses trajets, et à gagner des points en conséquence (nombre de points par kilomètre : 15 points pour le train, le covoiturage et l'autopartage ; 20 points pour le bus, le métro et le car ; 35 points pour le vélo à assistance électrique ; 50 points pour le vélo classique et pour la trottinette / le skate / les rollers ; 70 points pour la marche à pied).

Des bonus sont accordés en fonction de son activité au cours du défi :

- Bonus liés aux passages de paliers : + 200 points pour passage de Mobil'acteur débutant à initié; + 300 points pour passage de Mobil'acteur initié à confirmé; + 400 points pour passage de Mobil'acteur confirmé à expert; + 500 points pour passage de Mobil'acteur expert à Maître Mobil'acteur.

- Bonus liés au nombre de modes de déplacement testés : + 100 points pour 3 modes; + 200 points pour 5 modes; + 300 points pour 7 modes; + 500 points pour 10 modes.

- Bonus télétravail : + 300 points (bonus accordé 1 fois par jour maximum, à n'utiliser que les jours de télétravail effectif).

- Bonus réseaux sociaux : + 100 points pour un partage sur Facebook ou Twitter (bonus accordé 1 fois par jour maximum).

S'ils le souhaitent, les joueurs peuvent également choisir de se lancer à eux-mêmes un, deux, trois ou quatre défis, pour encore plus de challenge : un défi distance "vélo & co" (vélo, vélo électrique, trottinette, rollers), un défi distance "à pied", un défi fréquence "voiture partagée" (covoiturage, autopartage), et un défi fréquence "transports en commun" (cars Breizh Go, train, bus Star, métro). Pour chaque défi, les joueurs devront choisir un niveau de

difficulté avant de lancer le 1^{er} trajet (il ne sera pas possible de modifier le niveau de difficulté une fois le 1^{er} trajet du défi lancé). À chaque niveau de difficulté est associé un bonus de points différent :

Nom Défi	Niveau 1 (facile)	Bonus	Niveau 2 (intermédiaire)	Bonus	Niveau 3 (difficile)	Bonus
Défi distance Vélo & co	10 km parcourus au cours du défi	100 points	40 km parcourus au cours du défi	500 points	100 km parcourus au cours du défi	2 000 points
Défi distance A pied	2 km parcourus au cours du défi		8 km parcourus au cours du défi		25 km parcourus au cours du défi	
Défi fréquence Voiture partagée	2 trajets effectués au cours du défi		6 trajets effectués au cours du défi		12 trajets effectués au cours du défi	
Défi fréquence Transports en Commun	4 trajets effectués au cours du défi		12 trajets effectués au cours du défi		25 trajets effectués au cours du défi	

Tout joueur inscrit au défi Tous Mobil'acteurs participe en individuel et peut également, s'il le souhaite, constituer ou rejoindre une équipe (de 2 à 5 joueurs). Le score de l'équipe correspond alors au cumul des points de chaque joueur multiplié par 5 et divisé par le nombre de membres de l'équipe, de façon à ramener toutes les équipes à 5 joueurs.

Un classement général, en individuel et en équipe, est réalisé suivant le nombre de points accumulés par chaque participant.

Le défi Tous Mobil'acteurs repose sur la bonne foi des joueurs inscrits. Rennes Métropole se réserve le droit d'éliminer un joueur si un comportement de triche est avéré.

Tout participant remplissant les conditions définies à l'article 3 pourra participer à un tirage au sort pour gagner l'un des cadeaux mis en jeu, tel que défini à l'article 6.

Le gain de lots n'est en aucun cas lié au nombre de points cumulés, celui-ci n'ayant qu'une fonction ludique pour pimenter le défi « Tous Mobil'acteurs ».

Article 3 – Conditions de participation au tirage au sort

La participation au tirage au sort est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique, majeure, résidant ou travaillant sur le territoire de Rennes Métropole, ayant obtenu un minimum de 100 points en réalisant au moins un trajet en mode alternatif à la voiture individuelle, déclaré dans l'application MobilActeurs (un score uniquement constitué de bonus n'ouvre pas droit à participation au tirage au sort).

Les personnes ne résidant pas ou ne travaillant pas à Rennes Métropole ne pourront pas prendre part au tirage au sort. En revanche, elles ont la possibilité de télécharger l'application et d'y renseigner leurs trajets.

La participation est limitée à une seule participation par personne. Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation de la participation.

Toute participation qui s'avèrerait litigieuse pourra être considérée comme nulle par les organisateurs.

Les organisateurs de l'opération "Mobil'acteurs", ainsi que l'ensemble des partenaires mobilité engagés dans cet événement, ne pourront pas prendre part au tirage au sort. En revanche, ils ont la possibilité de télécharger l'application et d'y renseigner leurs trajets.

Article 4 – Modalités de participation

Au moment de l'inscription au défi, il est demandé de renseigner ses nom et prénom, un pseudonyme, sa commune de résidence, sa commune de travail / études, son entreprise, un mot de passe et une adresse e-mail. Ces données ne pourront être utilisées que dans le cadre de l'opération Mobil'acteurs.

Afin de pouvoir utiliser l'application, il est obligatoire de renseigner au minimum un pseudonyme, ainsi que ses nom, prénom, mot de passe et adresse mail. Les nom, prénom et adresse mail seront utilisés pour le tirage au sort final. Les joueurs devront également accepter le présent règlement au moment de l'inscription.

Les champs commune de résidence, commune de travail/études, et entreprise sont des champs facultatifs. Le renseignement des communes de résidence et de travail/études permet d'identifier si le joueur peut participer au tirage au sort (ouvert aux personnes résidant ou travaillant sur le territoire de Rennes Métropole). Sans ces renseignements, le joueur ne pourra pas participer au tirage au sort.

Ces champs facultatifs permettent, par ailleurs, aux communes et entreprises de se challenger entre elles.

Un fichier contenant les noms, prénoms, communes de résidence, communes de travail / études, et emails de l'ensemble des personnes ayant obtenu un minimum de 100 points en réalisant au moins un trajet en mode alternatif à la voiture individuelle, déclaré dans l'application MobilActeurs entre le 30 septembre et le 13 octobre 2023 inclus, sera extrait de la base de données. Le tirage au sort s'effectuera à partir de ce fichier.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute participation qui s'avèrerait litigieuse.

Article 5 – Calendrier

L'opération "Tous Mobil'acteurs" est organisée du 30 septembre au 13 octobre 2023 inclus. Toute inscription intervenue après le 13 octobre ne pourra être prise en compte pour le classement et le tirage au sort.

Le cumul des 100 points minimum pour participer au tirage au sort devra impérativement intervenir entre le 30 septembre et le 13 octobre 2023 inclus.

Le tirage au sort de ce jeu aura lieu entre la fin du défi - vendredi 13 octobre 2023 - et le vendredi 20 octobre 2023. Il se déroulera sous contrôle de Maître GRAIVE, commissaire de justice associé, en son étude, au 19 rue des Veyettes, à Rennes.

Article 6- Dotation

Le défi « Tous Mobil'acteurs » sera doté des lots suivants :

Numéro du lot	Nature du lot	Valeur du lot
Lot 1	1 Vélo à Assistance Électrique Husqvarna Eco city 1 + kit sécurité (casque et gilet rétro - réfléchissant)	1 961.35 € TTC
Lot 2	1 challenge et test vélo à assistance électrique (animation ½ journée, pour un groupe). Test vélo et agilité sur un parcours tracé – VAE et casques fournis (Roazhon Mobility)	600 € (nets de taxes)
Lot 3	1 vélo pliant Kangaroo + kit sécurité (casque et gilet rétro - réfléchissant)	431.35 € TTC
Lot 4	1 trottinette électrique Xiaomi + kit sécurité (casque et gilet rétro - réfléchissant)	421.60 € TTC
Lot 5	1 session « Circulation aux abords de l'entreprise » (formation pratique d'1h30 pour 6 personnes) – Vélos et casques fournis (Roazhon Mobility)	300 € (nets de taxes)
Lot 6	1 formation « la route vue du guidon » : formation théorique de 2h pour appréhender la circulation à vélo en ville et réviser son code de la route (Roazhon Mobility)	300 € (nets de taxes)
Lot 7	1 formation « la route vue du guidon » : formation théorique de 2h pour appréhender la circulation à vélo en ville et réviser son code de la route (Roazhon Mobility)	300 € (nets de taxes)
Lot 8	1 vélo urbain Arcade issu du réemploi (la Petite Rennes) + kit sécurité (casque et gilet rétro - réfléchissant)	212.60 € TTC
Lot 9	1 vélo urbain Arcade issu du réemploi (la Petite Rennes) + kit sécurité (casque et gilet rétro - réfléchissant)	212.60 € TTC
Lot 10	1 trottinette adulte TOWN 7XL + kit sécurité (casque et gilet rétro – réfléchissant)	142.60 € TTC
Lot 11	6 mois d'abonnement gratuit au service d'autopartage de Citiz Rennes Métropole + 70 € de crédit consommation à déduire des locations	142 € TTC
Lot 12	1 paire de sacoches vélo Back roller city	78.75 € TTC
Lot 13	1 carte de 10 voyages en car, valable sur une ligne au choix du réseau BreizhGo	60 € TTC maximum
Lot 14	1 adhésion annuelle Famille à l'association La Petite Rennes	60 € (nets de taxes)
Lot 15	1 pass TER Breizh Go 2 jours	55 € TTC
Lot 16	1 abonnement mensuel Bus + métro valable sur le réseau STAR	52.95 € TTC maximum
Lot 17	1 abonnement mensuel Bus + métro valable sur le réseau STAR	52.95 € TTC maximum
Lot 18	1 abonnement mensuel Bus + métro valable sur le réseau STAR	52.95 € TTC maximum
Lot 19	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC
Lot 20	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC
Lot 21	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC
Lot 22	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC
Lot 23	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC

Lot 24	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC
Lot 25	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC
Lot 26	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC
Lot 27	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC
Lot 28	1 panier garni de produits bretons	49.83 € TTC
Lot 29	1 adhésion famille + 2 marquages de vélos (Rayons d'action)	40 € (nets de taxes)
Lot 30	24 H de location de vélo cargo + frais d'inscription offerts (Citiz Rennes Métropole)	33 € TTC
Lot 31	24 H de location de vélo cargo + frais d'inscription offerts (Citiz Rennes Métropole)	33 € TTC
Lot 32	1 coussin mémoire de forme pour le covoiturage (ehop)	30 € TTC
Lot 33	1 abonnement annuel vélo libre service (STAR, le vélo)	30 € TTC
Lot 34	1 abonnement annuel vélo libre service (STAR, le vélo)	30 € TTC
Lot 35	1 abonnement annuel vélo libre service (STAR, le vélo)	30 € TTC
Lot 36	1 sac de goodies Citiz Rennes Métropole (bon de 5€ de crédit consommation Yea ! + tote bag + stylo+ jeu de carte + porte téléphone + petite lampe)	20 € TTC
Lot 37	1 sac de goodies Citiz Rennes Métropole (bon de 5€ de crédit consommation Yea ! + tote bag + stylo+ jeu de carte + porte téléphone + petite lampe)	20 € TTC
Lot 38	1 sac de goodies Citiz Rennes Métropole (bon de 5€ de crédit consommation Yea ! + tote bag + stylo+ jeu de carte + porte téléphone + petite lampe)	20 € TTC
Lot 39	1 sac de goodies Citiz Rennes Métropole (bon de 5€ de crédit consommation Yea ! + tote bag + stylo+ jeu de carte + porte téléphone + petite lampe)	20 € TTC
Lot 40	1 sac de goodies Citiz Rennes Métropole (bon de 5€ de crédit consommation Yea ! + tote bag + stylo+ jeu de carte + porte téléphone + petite lampe)	20 € TTC
Lot 41	1 tote bag de goodies cars Breizh Go	20 € TTC

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leur propriétaire.

Les participants acceptent sans réserve les termes du présent règlement du fait de leurs participations.

Les lots sont nominatifs. Ils ne sont ni échangeables, ni remboursables (en espèce ou chèque), et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les gagnants tirés au sort sont informés qu'ils ne peuvent prétendre à aucune autre dotation, rémunération ou attribution que celles prévues au présent règlement. Ils autorisent notamment l'organisateur à utiliser leur image à titre gratuit dans un but exclusivement promotionnel.

Les gagnants des lots seront avertis par courrier électronique, à l'issue du tirage au sort. La récupération sera organisée par Rennes Métropole avec chaque gagnant.

Certains lots (notamment, le vélo électrique, le vélo pliant et les deux vélos urbains Arcade issus du réemploi) seront à récupérer par les gagnants, sur présentation d'un justificatif d'identité, directement à la boutique ou à l'association où ils auront été commandés par

Rennes Métropole. Pour les autres, Rennes Métropole programmera des créneaux de récupération à l'Hôtel de Rennes Métropole, au 4 avenue Henri Fréville, à Rennes (métro Clémenceau), sur présentation d'un justificatif d'identité.

Tous les lots devront avoir été récupérés avant le 29 décembre 2023. Passée cette date, tous les lots non remis ou non récupérés par les personnes tirées au sort redeviendront la propriété exclusive de l'organisateur.

Les participants ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de l'organisateur en cas de dommages survenus lors de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation des lots gagnés.

Article 7- Dépôt

Le règlement du jeu et du concours est déposé chez Maître GRAIVE, commissaire de justice associé, 19 rue des Veyettes, à Rennes.

Il sera consultable gratuitement depuis le site internet de Rennes Métropole (<https://metropole.rennes.fr/defi-mobilacteurs>).

Article 8 – Dispositions générales

La participation au concours « Tous Mobil'acteurs » vaut acceptation de ce règlement. Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du concours, son déroulement, ainsi que sur ses résultats et l'attribution des prix.

Le jeu concours pourra être annulé, différé, modifié, écourté ou suspendu dans le cas de tout événement étranger à la volonté des organisateurs, et notamment en cas de force majeure et/ou de destruction des biens constituant la dotation du jeu.

Article 9 – Lois informatiques

Au regard de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles les concernant. Les personnes qui souhaiteraient exercer ce droit pourront le faire auprès du Service Mobilité Urbaine de Rennes Métropole (mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr).

Article 10 – Partenaires

Le jeu est organisé par Rennes Métropole. Toutefois, des partenaires se sont associés pour constituer la dotation en lots, l'organisation et la promotion de l'opération :

La Région Bretagne, la Sécurité Routière, BreizhGo (TER et cars), Citiz Rennes Métropole, éhop, Keolis Rennes, Keolis Armor, les associations Roazhon Mobility, la Petite Rennes et Rayons d'action, ainsi que l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes.